

Délibération n°2026-06-05-01-CA

Relative à l'approbation du dossier d'expertise modificative portant réhabilitation des ailes 1 et 5 du TPR du site de Saint Jérôme

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 5 juin 2026, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir au Président d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la circulaire n°2015-146 du 19 août 2015 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières publiée au Bulletin officiel n°34 du 17 septembre 2015,
- Vu** le dossier d'expertise modificative du projet de réhabilitation des ailes 1 et 5 du TPR du bâtiment Saint-Jérôme, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2021-2027,
- Vu** la délibération n° 2023/09/19-11-CA du Conseil d'administration en date du 19 septembre 2023 portant approbation de l'opération de réhabilitation des ailes 1 et 5 du TPR de Saint Jérôme – Contrat de plan Etat-Région 2022-2027,

Considérant que toute opération inscrite au contrat de plan Etat-Région doit faire l'objet d'une expertise accompagnée d'une délibération du Conseil d'administration en approuvant le contenu,

Considérant que ce projet s'inscrit dans la durabilité au vu des précédents projets mis en place au sein du site de Saint Jérôme,

Considérant que ce projet vise à optimiser les espaces d'enseignements, à assurer la transversalité entre la formation, la recherche et le monde socio-économique, ainsi qu'à développer la vie de campus, missions majeures et dévolues de l'établissement,

Considérant que la reconstruction envisagée des bâtiments permet d'en améliorer les performances énergétiques et environnementales,

Considérant enfin que ce projet est inscrit dans le contrat plan Etat Région 2022-2027 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Considérant qu'au regard de l'impact financier dudit projet, et en application de la délibération du Conseil d'administration n°2024/02/01-09-CA susvisée, une approbation des membres du Conseil d'administration est requise,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE le dossier d'expertise modificative, tel qu'annexé à la présente délibération, relatif au projet de réhabilitation des ailes 1 et 5 du TPR du site de Saint Jérôme, programme « Opération Campus Saint Jérôme » dans le cadre du contrat de Plan Etat Région 2021-2027.

Article 2 :

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des conventions et avenants avec les financeurs et les partenaires institutionnels relatifs à la concrétisation de cette opération.

Article 3 :

AUTORISE le lancement de la procédure de consultation de marché public.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

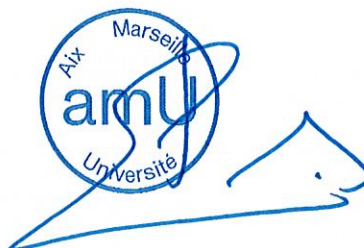
Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 21 membres présents et 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 5 juin 2026,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

The image shows a blue ink signature of Eric Berton over a circular official stamp of Aix Marseille Université. The stamp contains the text 'Aix Marseille Université' and the 'amU' logo.

Publiée le : **08 JUIN 2026**

Transmise au Recteur de la région académique le : **08 JUIN 2026**